



# PLANCHERS POUTRELLES SCPR

Date:  
12/04/2013

Page: 1/1

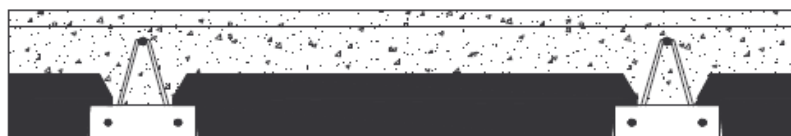
**RTAA DOM : Performances acoustiques des planchers SCPR pour les parois séparatives horizontales entre logements**

Rédacteur:  
SD

## Objet :

La présente note a pour but de présenter les performances acoustiques des planchers SCPR réalisés à base de poutrelles béton armé à treillis et **d'entrevous SCPR pleins en béton d'épaisseur 8 cm**. Le choix de ces entrevous permet d'obtenir des performances similaires aux dalles pleines de même masse.

Montage type à base d'entrevous pleins



## Référentiel :

- RTAA DOM Arrêté du 17 avril 2009. (fiche d'application acoustique V1.1 décembre 2012)

Tableau 2 : caractéristiques acoustiques équivalentes

Masse surfacique du plancher support et Caractéristiques du revêtement de sol*	Bruits aériens Indice d'affaiblissement acoustique pondéré ( $R_w + C$ )	Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé ( $L_{nw}$ )
plancher support de masse supérieure ou égale à 450 kg/m <sup>2</sup>	59 dB	74 dB
plancher support de masse supérieure ou égale à 400 kg/m <sup>2</sup> et réduction du niveau de bruit de choc pondéré à $L_w$ supérieur à 9 dB	57 dB	67 dB

\* lorsque celui-ci apporte une réduction du niveau de bruit de choc pondéré à  $L_w$  supérieur à 9 dB

Ce tableau indique les valeurs limites:

- pour  $R_w + C$  les performances du plancher doivent être  $\geq$  aux valeurs du tableau.
- pour  $L_{nw}$  les performances du plancher doivent être  $\leq$  aux valeurs du tableau.

- NF EN 15037-1 Système de plancher à poutrelles et entrevous
- Avis Technique CALFER 3/09-629.

## Définition

- L'Indice d'affaiblissement pondéré  **$R_w + C$**  exprimé en dB (décibels) caractérise l'isolement acoustique aux **bruits aériens**.
- Le niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé,  **$L_{nw}$**  exprimé en dB, caractérise l'isolement acoustique aux **bruits de choc**.

## Performances acoustiques des planchers SCPR :

Les performances acoustiques des montages sont calculées sur la base de la NF EN 15037-1 Annexe L.

	Montage	Bruits aériens $R_w + C$	Bruits de choc $L_{nw}$
Plancher de masse supérieur ou égale à 450 kg/m <sup>2</sup>	<b>8 + 12</b>	<b>59 dB</b> ( $\geq 59$ dB)	<b>72 dB</b> (<74)
Plancher de masse supérieur ou égale à 400 kg/m <sup>2</sup> et revêtement de sol souple avec sous couche acoustique > 9 dB.	<b>8 + 10</b>	<b>57 dB</b> ( $\geq 57$ dB)	<b>65 dB</b> (<67)

## Conclusion:

**Les planchers SCPR à base d'entrevous pleins répondent aux exigences de la RTAA DOM.**